VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D. No 78,823—Succession de CATHERINE GAIBISSO, VEUVE DE LOUIS FRIGERIO, JR.

PROPRIETES DE VALEUR, 829 rue du Canal, carré des rues Bourbon, Dauphine et Iberville, à moins d'un demi-ilet de la Plus Grande Maison Blanche et de l'Hôtel Audubon, qui touchent au Ciel. Dans le voisinage de D. H. Holmes Co et d'autres grands magasins de détail.

La Laitière à un étage occupée comme Buvette, Salle de Pool et Résidence, 1524 avenue des Champs Elysées, coin rue N. Claiborne No 1509 rue des Français et de Beaux Sites pour y Bâtir, rue Claiborne entre Champs Elysées et Français. Cottage de Résidence, No 2116 rue N. Claiborne, Cottage simple No —— rue Barthélemy et Un carré Entier, N. Claiborne, N. Robertson, Barthélemy et Masant. Subdivisé en terrains.

A L'ENCAN, A DES CONDITIONS HORS DE L'ORDINAIRE, JEUDI, 28 MARS 1907.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 14 février 1907, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Catherine Gaibisso veuve de Louis Frigerio Jr, dossier No 78,823, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 28 mars 1907, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ettous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues Canal, Dauphine, Bourbon et Iberville (autrefois rue Douane), étant le cinquième lot de l'encoignure de la rue Dauphine, désigné comme lot No 8, dans l'ilet No 67 et mesurant environ vingt deux pieds huit pouces et trois quarts d'un pouce de face à la rue du Canal par environ cent dix sept pieds dix pouces de profondeur, le tout plus ou moins, mesure américaine, et borné dans le fond par une allée dix pieds de largeur en commun audit lot et contigu aux lots ci-dessus, lequel dit lot de terre formant partie des lots Nos vingt et un et vingt-deux, et la moitié du lot No vingt, sur un plan dressé par Jacques Tanesse, alors voyer de ville le vingt cinquième jour de juillet 1810, annexé à un acte passé pardevant Michel de Armas, ancien notaire en cette ville le 6 septembre 1810. Les améliorations constatant de la bâtisse substantiel en briques à trois étages connu comme 829 rue du Canal occupée par la "Hellman Shoe Co." au rez de chaussée et par des divers locataires sur les étages supérieurs.

2° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet maintenant numérote 639, borné par les rues Champs Elysées (maintenant Elysian Fields), St Jean Baptiste (maintenant Robertson), Français et St Avid (maintenant Claiborne), et étant composé des portions de terre comme suit, à savoir: (a) un lot de terre situé dans le nouveau Faubourg Marigny, désigné par le No soixante-huit de l'ilet quatorze sur un plan du dit Faubourg et ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue Champs-Elysées, par cent soixante dix pieds de profondeur, (b) deux lots de terre situé dans le Faubourg Marigny, chacun mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue des Français, par cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, lesquels lots de terre formant partie des lots désignées par les Nos 3 et 4, lesquels forment partie du lot désigné par le No 113 de l'ilet 14 sur un plan du faubourg Marigny et (c) deux certains lots ou portions de terre désignés par les Nos un et deux de l'ilet No 14, mesurant chacun, en mesure française, trente pieds de face à la rue des Français par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 10 mars 1835, déposé en l'étude de Jos Cuvellier, ancien notaire.

3° Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situées dans le Troisième District de cette ville, dans la partie anciennement connue comme la nouvelle banlieue Marigny, dans le carré borné par les rues St Jean Baptiste (maintenant Robertson), Champs Elysées, Français et St Avid (maintenant Claiborne), et maintenant le carré 639, un desquels lots de terre est désigné par le No 5 du carré No 14, et mesure trente six pieds sept pouces de face rue Robertson, sur soixante trois pieds, onze pouces et deux lignes de profondeur, le tout d'après un plan de L. Surgi, daté du 12 mars 1836, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, ancien notaire, comme plan No 19 du livre des plans dans son bureau, l'autre partie du terrain contigu au premier et à l'arrière mesure vingt pieds de largeur sur soixante pieds de profondeur.

Les propriétés 2me et 3me ci-dessus décrites ont été subdivisées et seront vendues d'après un plan d'arpentage préparé par MM. Dancy et Waddill, voyers.

4° Un certain carré de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 32 sur un certain plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, ancien notaire le 14 mai 1857 (maintenant le carré No 663), borné par les rues St Jean Baptiste (maintenant Robertson), St Avid (maintenant Claiborne), Barthélemy et Mazant, lequel carré a deux cent soixante sept pieds, trois pouces et trois lignes rue Robertson, sur trois cent quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de façade sur chacune des rues Barthélemy et Masant, et deux cent soixante sept pieds trois pouces et trois lignes rue Claiborne.

La propriété amement ci-dessus décrite a été subdivisée et sera vendue, d'après un plan dressé par MM. Dancy & Waddill, voyers.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans, garantis par hypothèque portant 6 pour cent par an d'intérêt avec les clauses usuelles, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année courante 1907, les frais de tous les certificats et des actes de vente à passer devant Edgar Grima, notaire. Les revenus provenant de la propriété ici décrite devront être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage des actes de vente, et toutes les ventes seront sujettes à tous les baux existants. Dix pour cent du prix d'achat devront être déposés au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de propriétés foncières,
318 rue Baronne.

17 mars—17 24 28

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Semi

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—dim mar jeu—1y

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS,

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.,

142 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT

HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER,

313.....RUE ROYALE.....313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne reçoivent prompte attention.

PHONE MAIN 4360.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Cottages et Magasin dans le Quatrième District, A L'ENCAN.

SUCCESSION DE CATHERINE WETZEL, VEUVE DE BERNARD HAHN—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS—No 80,027—DIVISION E.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

MARDI, LE 2 AVRIL 1907, A MIDI.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 25 février 1907 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai à l'enchère la propriété foncière ci-après :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Deuxième, Troisième et Baronne (autrefois Bacchus), ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 58' de face la rue Troisième par 53' 3" 3'" de profondeur et façade à la rue Carondelet, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Troisième et Carondelet.

Les améliorations consistant en un cottage double Nos 2531-33 rue Carondelet, coin Troisième.

2° (a) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Dix dans l'ilet No 201, autrefois No 127, lequel comprenant les rues Baronne (autrefois Bacchus), Dryades, Deuxième et Troisième, d'après un plan du Faubourg Livaudais, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues Baronne (autrefois Bacchus) et Troisième et mesurant 50' de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus) sur 125' de profondeur, entre lignes parallèles. (b) Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le même District et ilet, contigu au ci-dessus, mesurant 15' 6" de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus) sur une première profondeur, entre lignes parallèles, de 95' et d'une deuxième profondeur de 30' entre lignes parallèles, sur une largeur de 50' étant une ancienne partie d'un lot de terre désigné par le numéro Neuf dans le plan ci-dessus.

Toutes les propriétés ci-dessus deuxièmement décrites comprises dans la section a et b ont été plus récemment subdivisées et seront vendues comme suit :

1. Le lot A, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 30' 6" de face à la rue Troisième par une profondeur et façade de 65' 6" plus ou moins, à la rue Baronne, le dit lot A formant l'encoignure des rues Troisième et Baronne; les améliorations consistant en une bâtisse à deux étages, connue comme No 1503 rue Troisième et se loue pour épicerie et résidence.

2. Le lot B ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent est situé dans la rue Troisième à une distance de 30' 6" de l'encoignure de la rue Baronne et contigu au lot A. Ledit lot B mesurant 31' 6" de face à la rue Troisième sur une profondeur de 65' 6" plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 1805-07 rue Troisième.

3. Le lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, est situé en la rue Troisième à une distance de 62' de l'encoignure de la rue Baronne, et est contigu au lot B, ledit lot C mesurant 31' 6" de face à la rue Troisième par une profondeur de 65' 6" plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 1309-11 rue Troisième.

4. Le lot D, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, est situé en la rue Troisième à une distance de 93' 6" de l'encoignure Baronne et contigu au lot C. Le dit lot D mesurant 31' 6" de face à la rue Troisième, 30' de largeur à travers de la ligne du fond, par une profondeur de 100' plus ou moins sur la ligne de côté la plus près de la rue Dryades, et une première profondeur de 65' 6" plus ou moins sur la ligne la plus près et parallèle avec la rue Baronne, de quel point il court 1' 6" parallèle à la rue Troisième, et puis court une seconde profondeur de 34' 6" sur une ligne plus près et parallèle à la rue Baronne. Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 1513-15 rue Troisième.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance—1 et 2 ans à 8 0/0 de la date de l'adjudication, l'intérêt payable annuellement et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1907. Frais de tous les certificats, et de payer pour les actes de vente pardevant Robt P. Upton, notaire, la vente sujette au bail existant. Les acquéreurs devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
318 rue Baronne.

Chas G Gill, K. V. Richard T. G. Spitzfaden, avocats pour les demandeurs.

Zengel, Thomas et Suthon, L. A. Hubert, J. Marshall Quintero, avocat pour les défendeurs. 1 mars—13 10 17 24 31—av 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1206 rue Tonti. No 1621 rue Urquhart. No 1633 rue Urquhart.

Mercredi, le 10 avril 1907, A MIDI.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières,

Nos 225 à 229 rue Baronne.

Mme Charles B. Lister vs Son époux.

No 81,619.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er mars 1907, dans l'affaire de Mme Charles B. Lister vs Son époux, No 81 619 de son dossier le vendrai à l'heure et endroit ci-dessus mentionnés, les suivantes :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 291 borné par les rues Hôpital, Tonti, Quartier et Miro; ledit lot de terre est désigné par le No 35 sur un plan déposé comme plan No 29 en l'étude de Joseph G. Bea, ancien notaire en cette ville, et lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Hôpital et Tonti, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 2 pouces de face à la rue Hôpital, 70 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Tonti, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le séparant de la propriété de H. Hill ou ses représentants, et 83 pieds sur la ligne du fond le divisant du lot No 34, le tout plus ou moins.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 505-506, borné par les rues Urquhart, St Bernard, Annette et Villere, désigné par le No 23, dans ledit ilet, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Urquhart par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet Nos 505-506, borné par les rues Urquhart, Annette, St Bernard et Villeré, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 2, sur un certificat et devis d'arpentage de D. E. Seghers, voyer, daté le 5 novembre 1900, et attaché à un acte de vente pardevant M. V. Deism, notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine 20 pieds de face à ladite rue Urquhart, à une distance de 73 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart, par une profondeur de 64 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 ci-dessus et en plus de son enchère et de payer pour l'acte de vente, pardevant Walter L. Gleason, notaire, et ne devant pas avoir droit aux loyers qu'à partir du passage des actes et déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO ST PAUL, Encanteur
137 rue Carondelet Phone 29-7-R Main.
Robert Lagier, avocat pour la demanderesse.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 10

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de succession.

Dix-huit beaux lots de terre, avec deux cottages simples, couverts en ardoises.

Dans la succession de Frederick Thiell.

No 81,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Par W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune — MARDI, le 26 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé le 20 février 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Dix-huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 185, maintenant ilet 1384, borné par les rues Arts, Law, Painters et Magistrate (maintenant N. Dorgenois), ledits lots sont numérotés de six à vingt trois, tous inclusivement, et mesurant en mesure américaine, comme suit, à savoir: les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun trente deux pieds (32) de face à la rue Arts par une profondeur de cent vingt deux pieds huit pouces (122' 8") entre lignes égales et parallèles, le lot No 19 formant l'encoignure des rues Law et Arts, les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Law par une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 9 lignes entre lignes égales et parallèles; les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Painters par une profondeur de 122 pieds et 8 pouces entre lignes égales et parallèles; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Law et Painters, et le lot No 22 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant N. Dorgenois), le lot No 23 mesurant 32 pieds de face à la rue Magistrat (maintenant N. Dorgenois) par une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 9 lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après le plan annexé à un acte de vente passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire, le 2 octobre 1903.

Les améliorations sur cette propriété consistent de deux cottages simples couverts en ardoises avec 4 chambres chacun, 4 peintures etc.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907, faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan et Arthur Landry, avocats.

23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

J. Paul Hecker,

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Propriété de Choix du Premier District.

No 808 RUE ST-JOSEPH,

Entre les Rues Carondelet et Baronne.

717 RUE LIBERTÉ, à l'Encoignure de la Rue Perrilliat.

1223, 1225 et 1227 RUE SUD ROBERTSON,

Dans l'Affaire de Mme Agnes M. Kilpatrick, femme de Charles C. Cotting, vs D. M. Kilpatrick et als.

No 80 328—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

A L'ENCHERE PUBLIQUE, LE 4 AVRIL 1907, A MIDI.

A la Bourse de l'Encan Ltd de la Nouvelle-Orléans, No 311 Rue Baronne.

Par J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 840 rue Union—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14me jour de février 1907 et signé le 21 février 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir :

No 1 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Paul (maintenant Liberté), Giron de (maintenant Lafayette), Hevia (maintenant Howard) et Perill et, désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 5 mars 1840, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, comme plan No 102, ledit lot formant l'encoignure des rues St Paul (maintenant Liberté) et Perillat, et mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue St Paul (maintenant Liberté) par une profondeur de cent huit pieds quatre pouces et deux lignes, et façade à la rue Perillat, étant la même propriété laquelle fut acquise par le défunt William West Kilpatrick par achat de Harris Barrere, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, ancien notaire, daté le 17 février 1852 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville en le livre —— folio ——. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant six chambres, dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc., portant le No municipal 717 rue Liberté.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Joseph, Delord, Carondelet et Baronne désigné par le No 34 sur un plan dressé par Richard Delafield, ingénieur en 1832, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, ledit lot mesurant en mesure américaine 25 pieds ou moins, vingt cinq pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de cinquante quatre pieds, neuf pouces sur la ligne divisant du lot No 33, et quarante quatre pieds dix pouces sur l'autre ligne de côté séparant du lot No 35, étant la même propriété laquelle fut acquise par le défunt William West Kilpatrick à une vente publique faite par le shérif de la Nouvelle Cour Commerciale, le 14 juillet 1841 en vertu d'un writ de ferifacias à lui adressé par ladite Cour dans l'affaire intitulée John Green versus Richard Terrell, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 29, folio 449 et dans le bureau du greffier dans le livre A, pages 195, 96 et 97. Les améliorations comprennent une résidence simple en briques à deux étages, contenant environ 8 chambres, etc., portant le numéro municipal 808 rue St Joseph.

No 3. Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio Sud Robertson, (autrefois Solis), Erato et Magnolia (autrefois Maunsell), désignés par les Nos 25 et 26 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 5 mars 1855, déposé en l'étude de Wm Shannon ancien notaire, comme plan No 98, et lesquels mesurant chacun en mesure américaine vingt huit pieds de face à la rue Sud Robertson, autrefois Solis, par cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le défunt William West Kilpatrick acquit de Patrick Irwin, par acte pardevant William Shannon, ancien notaire, le 11 juin 1856, C. O., B. —, folio ——. Les améliorations consistant en un cottage double en bois, contenant de chaque côté galerie sur la façade et six chambres, etc., ainsi un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur la façade et six chambres, portant les Nos municipaux 1223, 1225 et 1227 rue Sud Robertson.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, les paiements différés, s'il y en a, devant être représentés par un billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 7 pour cent par année à date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété foncière les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, garantissant le paiement dudit billet ou billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de son ou de leurs enchères les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1907, et de payer les frais de tous les certificats, ainsi bien que pour l'acte ou les actes de vente, et déposer 10 pour cent de l'enchère de lui ou d'eux au moment de l'adjudication pour lier la vente, les loyers des dites propriétés devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date de la signature de l'acte ou des actes de vente, lesquels dits actes ou actes de vente devant être passés pardevant Arthur J. Peters, notaire aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

A. J. Peters, avocat
W. C. McLeod, avocat.
J. PAUL HECKER, Encanteur
840 rue Union

26 fév—26—mars 3 10 17 24 31—avril 4

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,

Vastes et superbes terrains,

ADMIRABLEMENT SITUÉS,

No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

No 80,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 6 mars 1907 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud-Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra, buanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée; galeries, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 183 borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. De Pouilly, architecte le 6 septembre 1866, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 8me jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses "Newcomb".

Condition—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes de 1907 pour être payées par l'acquéreur. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. I. Denechaux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Howe, Spencer & Cocke, avocats.

10 mars—10 17 24 31—av 7 11

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

Deux cottages simples et lot avec certaines améliorations qui s'y trouvent, Chemin Gentilly entre les rues Florida et Maurepas.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 avril 1907.

Succession de Joseph Oscar Théard
No 81,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

Par CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 896 rue Perdido—JEUDI, le 4 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ici, daté et signé le 21 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre désigné comme le No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1368, borné par la rue Florida, le Chemin Gentilly, les rues Maurepas et Crète, ledit lot de terre mesurant comme suit, à savoir:

Trente pieds plus ou moins, de face au Chemin Gentilly sur une profondeur de cent vingt pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1617, Chemin Gentilly et comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre contigu au ci-dessus et désigné comme lot No 2 mesurant trente pieds plus ou moins, de face au Chemin Gentilly par une profondeur, entre lignes parallèles de cent vingt pieds, plus ou moins.

Les améliorations sont connues comme No 1609 Chemin Gentilly et comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc.

Un certain lot de terre désigné comme lot No 1, avec toutes les améliorations, contigu au ci-dessus formant l'encoignure de la rue Florida et le Chemin Gentilly, et mesurant quarante et un pieds, 9 pouces deux lignes, façade au Chemin Gentilly plus ou moins par cent vingt deux pieds une ligne de face à la rue Florida, plus ou moins par une profondeur de cent vingt pieds 2 pouces, 3 lignes sur l'autre côté le divisant du lot No deux et quarante deux pieds quatre pouces de face à la rue Crète.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de prendre possession du lot du jour de la signature de l'acte de vente, les actes de vente pardevant Gregon W. Long, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acte de vente.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs.
E. N. Whittemore, avocat.
3 mars 3 10 17 24 31—avr 4

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 80,685, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Marcel Bernard vs George Pizero et al.

Cottage Désirable, 1816 rue Allen.

Par W. R. METZLER, Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Div. D, et à moi adressé, je vendrai,

JEUDI, 28 Mars A Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet Nouveau St Bernard (autrefois St Bernard), Roman (autrefois Solidi) et Prieur (autrefois Josephine) et Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq sur un plan d'ici le 7 avril 1854, déposé en l'étude de Paul E. Laresché, ancien notaire en cette ville, comme plan No 29, du livre des plans marqué L, d'après lequel est un ledit lot mesurant 30' 10" 2'" de face à la rue Nouveau St Bernard (maintenant Allen) 33' 8" 1'" de largeur dans le fond par 135' 4" 6'" de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4 et 123' 2" 5'" de profondeur sur le côté opposé.

Etant la même propriété acquise par Marcel Bernard de Marguerite Pizero et al, par acte passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 29me jour de mai 1905, et enregistré dans le livre des transferts 202 folio 576.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication, payer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire.

L. P. Bryant, avocat.
W. R. METZLER, Encanteur.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

INCORPORÉE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUEL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 3[illegible], vieux No 68 rue Royal.

Capital.....$ 200,000
Actif.....$ 1,148,07[illegible]
Surplus net.....$ 316,91[illegible]

CHARLES JANVIER, Président. R. H. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS. F. FOLKMER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation.....$4,026,5[illegible]

8 jan—1m

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871.....$3,129,091 Pertes par l'incendie de Boston en 1872.....$1,42[illegible]

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Common.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

GUSTAVE R. WENTZELDT, L. C. FALLON, LUCAS MOORE, G. M. [illegible]
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Président. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

Avril—1m—Jeu Dim Mar

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession vacante de E. E. Palms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 81 964 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Degas administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance avocat. 15m